

Madame, Monsieur,

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010, Année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

*« Face aux menaces qui pèsent sur elle (urbanisation croissante, pratiques agricoles, déforestation, pollutions...), la conservation de la diversité biologique est devenue une préoccupation mondiale.*

*La biodiversité, ou diversité biologique, est une notion récente, puisqu'elle date de 1992. Cette notion recouvre l'ensemble des formes de vie sur Terre (la faune, la flore, les milieux naturels mais aussi l'espèce humaine) ainsi que les relations établies entre elles. Préserver la biodiversité, c'est donc préserver les espèces, les écosystèmes et tout ce qu'ils peuvent apporter à l'espèce humaine ; c'est concevoir une utilisation durable des ressources.*

*Or, cette biodiversité est menacée. Conséquence directe ou indirecte de l'activité humaine, les espèces qui constituent des écosystèmes complexes disparaissent à un rythme mille fois supérieur au taux d'extinction naturel, mettant notre survie en péril. Il en va de notre avenir comme de celui des générations futures, chaque espèce constituant une « assurance » par les services qu'elle nous rend aujourd'hui, ou qu'elle est susceptible de rendre aux générations futures dans une infinité de domaines (alimentation, santé, industrie, loisirs...).*

*Toute extinction est malheureusement définitive et il faut plusieurs centaines de milliers d'années pour qu'une nouvelle espèce émerge. Il ne peut donc y avoir de développement durable « sans préservation de la biodiversité ». » Source [www.biodiversité2010.fr](http://www.biodiversité2010.fr)*

En cette année internationale de la biodiversité, la Province du Brabant wallon par le biais de son service de l'environnement propose de lancer un appel à projets en faveur de la biodiversité.

Cet appel à projets, s'adresse aux associations ayant leur siège social ou l'essentiel de leurs activités en Brabant wallon et aux établissements scolaires tous réseaux et tous niveaux confondus situés sur le territoire de la Province du Brabant wallon.

Nous laissons libre cours à votre imagination pour nous proposer des projets visant à sauvegarder ou à respecter la biodiversité.

En espérant que cette initiative, dont les modalités sont reprises au verso, rencontre votre intérêt.

Pour le Collège Provincial,

Annick Noël  
La Greffière provinciale

Pierre BOUCHER  
Le Président

# BIODIVERSITE

## Appel à projets - 2010

### Modalités & conditions de participation

- 1) Peuvent déposer un projet :
  - les associations (asbl) ayant leur siège social ou l'essentiel de leurs activités en Brabant wallon
  - les établissements d'enseignement tous réseaux et tous niveaux confondus situés sur le territoire de la Province du Brabant wallon
- 2) date limite du dépôt des projets est fixée au 30 juin 2010
- 3) Les projets porteront sur des actions visant
  - soit de la sensibilisation à la biodiversité
  - soit des réalisations concrètes visant à la sauvegarde de la biodiversité
- 4) Une subvention sera octroyée aux projets retenus à concurrence de maximum 90 % du montant total nécessaire à la réalisation complète du projet à l'exception des frais de personnel
- 5) Dans les limites des crédits budgétaires disponibles, la Province du Brabant wallon se réserve le droit de ne retenir que les projets les plus intéressants
- 6) Les projets sont obligatoirement déposés par la personne pouvant représenter juridiquement l'Association ou le Pouvoir Organisateur.
- 7) Cette subvention est limitée à un seul projet par établissement ou par association. Le dépôt d'un projet ne donne pas droit automatiquement à une subvention.
- 8) Tout projet sera présenté au moyen du formulaire de participation dûment complété. Ce formulaire est disponible également sur le site [www.brabantwallon.be/fr/Qualite-de-vie/Environnement](http://www.brabantwallon.be/fr/Qualite-de-vie/Environnement)
- 9) Les projets devront impérativement débuter avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010
- 10) Le bénéficiaire perd le bénéfice de la subvention si l'ensemble du projet n'est pas totalement réalisé pour le **31 octobre 2011** et si les justificatifs ne parviennent pas à la Province du Brabant wallon pour le **15 novembre 2011** au plus tard.





**BRABANT WALLON**  
 « *BIODIVERSITE* »



# APPEL A PROJETS

Ce formulaire, dûment complété, est à déposer à la Province du Brabant wallon pour le **30 juin 2010** au plus tard, accompagné des documents suivants :

- 1 D'une description complète ainsi que de tout support (dessins, plans, photographies, notes,...) permettant une bonne compréhension du projet
- 2 Des motivations
- 3 D'une estimation budgétaire poste par poste (les frais de personnel ne sont pas pris en considération)
- 4 D'un échéancier

<b>①</b>	<p><b>IDENTITE DU DEMANDEUR :</b>  <b>Dénomination exacte et statut juridique :</b> <i>(Joindre une copie des statuts)</i></p> <p>.....                  .....                  .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone : ..... Télécopieur.....</p> <p>Courriel : ..... Site WEB : .....</p> <p>N° du compte bancaire .....-..... Titulaire : .....</p>
<b>②</b>	<p><b>Personne de contact :</b></p> <p>Nom : ..... Prénom : ..... Titre : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone : ..... Télécopieur.....</p> <p>Courriel : .....</p>
<b>③</b>	<p><b>Objet de la demande :</b></p> <p>.....                  .....                  .....</p>
<b>④</b>	<p><b>Cadre général du projet, de l'activité :</b></p> <p>.....                  .....                  .....</p>
<b>⑤</b>	<p><b>Objectifs poursuivis :</b></p> <p>.....                  .....                  .....</p>

⑥	<b>Public visé :</b> .....
⑦	<b>Mode de diffusion de l'information :</b> ..... ..... .....
⑧	<b>Budget du projet ou de l'activité :</b> <i>(Joindre un budget total poste par poste)</i> ..... ..... .....
⑨	<b>Autres sources de financement éventuelles :</b> ..... ..... .....

### AVERTISSEMENT

- Les aménagements seront essentiellement réalisés dans des matériaux offrant l'alternative ayant le moins d'impact négatif sur l'environnement (bois certifié, matériaux recyclés, BIO.)
- Aucun produit phytopharmaceutique ne peut-être utilisé
- L'imperméabilisation des sols est proscrite
- Si des plantations sont prévues, les auteurs de projets veilleront à utiliser des arbres, arbustes et plantes indigènes à l'exclusion de tous conifères.

Nombre d'annexe(s) : .....

Fait à ..... le.....

Signature de la personne habilitée à représenter juridiquement le demandeur :

**Ce document dûment complété, accompagné d'un dossier complet reprenant tous les documents utiles, est à envoyer à l'adresse suivante :**



**Province du Brabant wallon  
Service de l'environnement  
Bâtiment Archimède  
Avenue Einstein, 2 bloc D  
1300 Wavre**

Téléphone : 010.236.324  
Télécopieur : 010.236.326  
[www.brabantwallon.be](http://www.brabantwallon.be)  
[environnement@brabantwallon.be](mailto:environnement@brabantwallon.be)

